

## Précautions à prendre à la suite d'une inondation

La Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale tient à livrer certaines recommandations pour protéger la santé à la suite d'une inondation.

### Soyez prudents avec l'eau de consommation

- **Vous êtes reliés à l'aqueduc municipal**
  - Contacter la municipalité afin de connaître la qualité de l'eau de consommation ainsi que les consignes à suivre.
  
- **Vous avez un puits privé**
  - Si le puits a été submergé par la crue des eaux, boire de l'eau embouteillée ou l'eau du robinet à condition de la faire bouillir à gros bouillon pendant 1 minute. Utiliser cette eau pour boire, préparer les breuvages, les aliments et les glaçons, ainsi que pour se brosser les dents;
  - L'eau du robinet peut être utilisée pour le bain et la douche, sauf pour ceux qui ont une plaie. Surveiller les bébés et les jeunes enfants pour qu'ils n'avalent pas d'eau;
  - Si l'eau présente une odeur, une couleur ou un goût inhabituel, se procurer de l'eau potable d'une autre source. Dans ce cas, faire bouillir l'eau serait inefficace car elle pourrait être contaminée par des produits chimiques (ex. solvants);
  - Après le retrait des eaux, procéder à une désinfection du puits selon les recommandations du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ensuite, vérifier la qualité de l'eau par des analyses en laboratoire (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm#qualite-inondation>);

## L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage

- Couper le courant en ayant les pieds sur une surface sèche pour éviter les électrocutions et les incendies;
- Si les installations électriques ont été en contact avec l'eau, aviser le fournisseur d'électricité tel qu'Hydro-Québec ou demander l'aide d'un électricien;
- Si les électroménagers ou le chauffe-eau ont été endommagés, contacter un professionnel pour connaître les mesures sécuritaires de remise en service.

## Le monoxyde de carbone tue

L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) peut survenir lors de l'utilisation d'un moteur à combustion (pompe, génératrice), d'appareil de cuisson ou de chauffage d'appoint dans un endroit fermé. **Ne jamais utiliser d'appareil à combustion dans un espace fermé** (ex. : intérieur de la résidence, garage, abri d'auto) **ou près d'une fenêtre.**

## Jetez les aliments contaminés

- Tout aliment ou médicament ayant été en contact avec l'eau de crue doit être jeté;
- Les boîtes de conserve métalliques scellées peuvent être désinfectées et utilisées.

## L'apparition des moisissures est possible dans les immeubles ayant été inondés.

- Assécher, nettoyer et désinfecter **le plus rapidement possible** tout matériau ayant été en contact avec l'eau de crue, comme les planchers, les meubles, etc.
  - bien assécher le plus rapidement possible les lieux et les objets (idéalement à l'aide de ventilateurs);
  - vérifier les murs et les plafonds jusqu'à 50 centimètres (20 pouces) au-dessus du niveau atteint par l'eau :
    - enlever les plinthes pour laisser s'écouler l'eau infiltrée derrière les murs;
    - enlever l'isolant et les matériaux poreux des murs (ex. : panneaux de gypse) et les remplacer;
    - enlever tout ce qui a été mouillé **plus de 24 heures** jusqu'à 50 centimètres au-dessus du niveau atteint par l'eau;

- laver en frottant vigoureusement les matériaux, les planchers et les meubles avec un savon détergent non parfumé;
- désinfecter les matériaux et les objets à l'aide d'un produit nettoyant domestique.

### **IMPORTANT LORS DES TRAVAUX**

- bien aérer les pièces;
- porter des gants, un masque protecteur et des lunettes de sécurité (les individus souffrant d'asthme ou d'allergies sévères devraient éviter de participer aux travaux);
- jeter tout matériau poreux ne pouvant être nettoyé de manière satisfaisante : tapis, sous-tapis, moquette, isolant, mur en plâtre, etc.;
- rester alerte à l'apparition des moisissures. Surveiller :
  - les taches colorées ou noirâtres sur les surfaces;
  - les odeurs de moisi, de terre ou d'alcool.
- **ne jamais mélanger un détersif contenant de l'ammoniac avec un agent de blanchiment (eau de Javel), car ce mélange dégage des gaz toxiques dangereux.**
  - **l'usage d'agent de blanchiment n'est pas recommandé.** L'utilisation d'un agent de blanchiment en présence de matière organique peut occasionner des émanations nocives.
- les surfaces de béton peuvent être nettoyées au moyen d'une solution de phosphate trisodique (P.T.S. liquide concentré) diluée dans l'eau (une demi-tasse de P.T.S. dans un gallon soit 4,5 litres d'eau chaude). Le phosphate trisodique est aussi vendu en poudre avec la dilution proposée sur boîte (à cause de sa toxicité manipuler ce produit avec prudence).

Si vous croyez avoir besoin d'aide pour les travaux de nettoyage, des professionnels en nettoyage après sinistre peuvent vous aider.

En cas de problèmes de santé, contacter Info-Santé en composant le 811 ou consulter un médecin. En cas d'urgence, signaler le 911.

Une inondation peut constituer un évènement traumatisant. Pour une demande d'aide psychosociale, contacter votre CLSC.

**Source :**

René Bouchard  
Service des communications  
418 525-1452

**Pour information :**

Équipe santé et environnement  
Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services  
sociaux de la Capitale-Nationale  
418 666-7000, poste 514